

Commentaire du Codex mexicanus n° 23-24 de la Bibliothèque Nationale de Paris

Mengin (Ernest)

Journal de la Société des Américanistes, Année 1952, Volume 41, Numéro 2
p. 387 - 498

[Voir l'article en ligne](#)

Page 387 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

COMMENTAIRE
DU
CODEX MEXICANUS N^{os} 23-24
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

PAR ERNEST MENGIN.

(Planche XLIV.)

INTRODUCTION

Longtemps avant la conquête espagnole, les anciens Mexicains avaient établi et développé un système non seulement d'écriture figurative, mais aussi de chronologie. Selon Fray Bartolomé de Las Casas, l'évêque du Chiapas, les Mexicains avaient cinq espèces d'écrits figuratifs ou livres : le premier contenait l'histoire et la chronologie ; le deuxième, les jours des fêtes annuelles ; le troisième traitait des rêves (*sueños*), de l'augure (*pronóstico, agüero*) et des superstitions ; le quatrième avait pour sujet l'imposition des noms aux enfants et le cinquième, les rites et cérémonies du mariage. Il ajoute que, dans la première espèce de livre, à part la chronologie des fêtes et des jours solennels, on faisait mention des guerres, des victoires et des défaites, de l'origine de la généalogie, des conquêtes et des actions héroïques des princes, des calamités publiques et cela jusqu'à l'arrivée des Espagnols. Ce livre donnait aussi un historique des peuples qui habitaient autrefois le territoire du Mexique et qui, paraît-il, étaient sortis de sept cavernes. Ce livre s'appelait, selon Las Casas, *Xiuhtonalamatl*, c'est-à-dire « chronologie »¹. Motolinia² ainsi que Zorita³ confirment les dires de Las Casas. Il y avait donc, parmi les anciens Mexicains, des chroniqueurs et des historiens officiels. Et le même Las Casas nous informe que « ceux-ci notaient l'origine de tout ce qui touchait à la religion, aux dieux et au culte qui leur était rendu. Ils consignaient les fondations des villes et des villages, ainsi que l'accession au pouvoir des rois et des princes, leurs seigneuries, leur mode d'élection et de succession. Ils relataient aussi quels étaient les sei-

1. Fray Bartolomé de LAS CASAS (1474-1566), *Apologética historia de las Indias*. Ed. de 1909, pp. 612, sqq. cap. CCXXXIII : « Donde se cotejan las ceremonias de los Indios mexicanos en los funerales con las otras naciones. Dícese tambien qué libros tenían aquellos... »

2. Fr. Toribio de BENAVENTE, appelé MOTOLINIA († 1569), *Historia de los Indios de la Nueva España*, I, p. 3.

3. Alonso de ZORITA, *Historia de la Nueva España*. Madrid, 1909, pp. 34-35.